

DEC161938DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, délégation est donnée à Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE et de Monsieur Marc DHENAIN, délégation est donnée à Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe HANTRAYE, de Monsieur Marc DHENAIN et de Monsieur Gilles BONVENTO, délégation est donnée à Madame Carole ESCARTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} septembre 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Emmanuel BROUILLET

Monsieur Philippe HANTRAYE

Monsieur Marc DHENAIN

Monsieur Gilles BONVENTO

Madame Carole ESCARTIN